

DES INFORMATIONS ALARMANTES

A l'issue des premières réunions tenues, à l'initiative du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, autour du projet de loi « autonomie renforcée » - et conformément aux engagements pris par le SNESUP et la FSU- nous alertons le monde universitaire, les milieux intellectuels, les démocrates sur les considérables régressions que prépare le gouvernement.

Les faits

Nos interpellations répétées, le plus souvent en convergence avec les autres organisations syndicales, amènent le ministère à dévoiler peu à peu les termes de son projet de loi.

Conseils d'administration limités à 20 membres dont une forte part de nommés, renforcement des pouvoirs des présidents d'universités pour recruter les personnels, moduler les rémunérations, alourdir les charges d'enseignement, pour disposer du patrimoine immobilier, « diversifier » les financements. Le (La) président(e) ne serait plus nécessairement un enseignant-chercheur en poste dans l'établissement, mais « toute personne ayant possibilité d'y enseigner » ; il (elle) deviendrait un « professionnel » de la fonction, via un mandat renouvelable. La mise en place de CTP –pour tous les personnels (y compris enseignants-chercheurs et enseignants)-dans chaque établissement introduirait une double évolution : elle ferait du président et de l'équipe présidentielle la « parité employeur » et rendrait possible tous les alourdissements locaux des charges de travail.

Nos analyses et priorités

Une telle loi ouvrirait sur la remise en cause du rôle d'impulsion, de cadrage et de financement de l'Etat.

La prétendue « autonomie » renforcée conduirait à faire reculer la démocratie, à faire exploser le statut des personnels et le Service Public d'Enseignement Supérieur et de Recherche. Ces orientations tournent le dos aux besoins de la société, aux aspirations des étudiants et des personnels. Le calendrier fixé par N. Sarkozy ne permet ni un débat sur les contenus et les priorités d'une réforme de l'université, ni une véritable négociation avec la communauté universitaire et les organisations syndicales. Beaucoup d'organisations (SNESUP, SNCS, SNASUB, AI, SUP Recherche, SNPTES, SNTRS-CGT, UNEF,...), collègues et personnalités, demandent solennellement que ce projet de loi ne soit pas soumis dans la précipitation au cours de la prochaine session parlementaire exceptionnelle au mois de juillet.

Les initiatives indispensables

Chacun de nos lecteurs est invité à diffuser le plus largement possible ces informations afin d'alerter la communauté universitaire. Celle-ci est en capacité, dès les semaines à venir, d'organiser dans les établissements, sur tous les sites, affichages, rencontres et débats dont toutes les organisations appelant aux « assises des universités » doivent prendre l'initiative dans la période du 18 au 30 juin.

Une coordination nationale de ces initiatives est en cours. Le SNESUP y joue tout son rôle. Le « moment national fort » du 2 juillet à Paris doit figurer dans tous les agendas !

Paris, le 14 juin 2007